

23 janvier 2022, 19h16

22.107

**Interpellation Patrick Erard**  
**Domiciliation, le train est-il parti ?**

*Quelles mesures de domiciliation et actions envisagées mentionnées dans le rapport et certaines pilotées par le délégué à la domiciliation ont été concrètement appliquées et avec quel succès ?*

**Développement**

*Nous pensons que le problème de la perte d'habitants sur le plan cantonal, et en particulier dans certaines communes du Haut, est le problème le plus sérieux et le plus urgent auquel doivent faire face le canton et les communes. D'ailleurs, le Conseil d'État le reconnaît dans son programme de législature, dans le rapport 21.024, page 12, du 5 mai 2021 – en fait davantage centré sur les accords de positionnement stratégique (APS) –, et dans celui, également du 5 mai 2021, intitulé «°Stratégie cantonale de promotion de la domiciliation°». Un délégué à la domiciliation a été engagé en octobre 2019, donc il y a plus de deux ans.*

*Le rapport du 5 mai 2021 fait état de dix mesures, dont la plupart devaient être initiées en 2021, le restant en 2022 (nous y sommes). Nous posons la question au Conseil d'État de savoir quelles mesures de domiciliation (et non les APS) et actions envisagées mentionnées dans le rapport et certaines pilotées par le délégué à la domiciliation ont été concrètement appliquées et avec quel succès, quelle est la collaboration avec les communes et quelles sont les prochaines étapes, avec un calendrier.*

*Premier signataire : Patrick Erard.*

*Autres signataires : –*

**Réponse écrite du Conseil d'État,**  
**transmise aux membres du Grand Conseil le 22 février 2022**

Nous confirmons à l'interpellateur que les thèmes de la domiciliation, de l'attractivité résidentielle et territoriale sont et resteront des sujets prioritaires pour le Conseil d'État.

Les chiffres du recensement cantonal de 2021, même si la croissance est encore modeste (+ 210 habitants), montrent une progression réjouissante au niveau cantonal après quatre années de baisse et des premiers signes d'amélioration dans les Montagnes et au Val-de-Travers. L'engagement du Conseil d'État dans ce sens, démarré depuis de nombreuses années, ainsi que le travail de ces deux dernières années du délégué à la domiciliation commencent à porter leurs premiers fruits.

L'attractivité du canton passe de manière générale par l'amélioration constante des conditions-cadres. Plus spécifiquement, une stratégie cantonale de promotion de la domiciliation a été adoptée en mai 2021 par le Conseil d'État à la suite d'une large consultation ayant obtenu un taux d'adhésion de près de 96%. Comme mentionné dans l'interpellation, cette stratégie fait état de mesures dont la mise en œuvre dépend de nombreux acteurs. Pour ce qui est de celles de la compétence du délégué, objet de l'interpellation, vous trouverez ci-dessous un état des lieux.

Il faut rappeler que, s'agissant des conditions-cadres et d'attractivité (mobilité, fiscalité, infrastructures sportives, requalifications urbaines, accueil parascolaire, culture par exemple), les effets fondamentaux déploient leurs effets plutôt à moyen et long termes. De plus, les moyens en ressources humaines pour promouvoir la domiciliation sont modestes. Il faut aussi dire que d'autres services sont actionnés autant que nécessaire et possible, le projet public-privé veut et doit donc s'appuyer sur des partenariats et sur des supports externes. Le travail doit se poursuivre avec le même élan que jusqu'ici, afin de pérenniser l'amélioration de l'attractivité résidentielle du canton.

État des lieux de la mise en œuvre des mesures pilotées par le délégué :

**Mesure 1 : promotion de l'image résidentielle**

Depuis son entrée en fonction, le délégué a pu mettre à profit plus de vingt apparitions médiatiques aux niveaux national et cantonal pour mettre en valeur l'attractivité résidentielle du canton, sensibiliser à la problématique et inciter à une action de tous les acteurs impliqués.

Une identité visuelle a été développée et validée par le Conseil d'État en janvier 2022 sur la base du positionnement territorial du canton. Dans la foulée, la stratégie de communication a été établie et est en cours de mise en œuvre. Les premières actions seront visibles ce printemps.

## **2. Partenariat avec les employeurs neuchâtelois**

Des projets pilotes furent déployés avec diverses entreprises pour tester l'efficacité des mesures envisagées destinées à maximiser les chances de domiciliation de nouveaux collaborateurs-trices dans le canton tout en établissant des partenariats avec des prestataires dans les domaines en question (par exemple, immobilier, banque, support à l'employabilité du/de la partenaire de la personne engagée, agences de relocalisation, etc.). Ces mesures tests ont été mises en place, et les nouveaux collaborateurs-trices concerné-e-s accompagné-e-s individuellement par le délégué lui-même. Le résultat étant l'installation récente de plusieurs dizaines de personnes dans le canton et des enseignements riches permettant un déploiement à plus large échelle dans le courant 2022.

L'emploi est la principale raison de domiciliation. Ainsi, de manière générale, la démarche se fonde sur une mise en commun de nos atouts respectifs (canton-communes-employeurs) pour faciliter les recrutements de collaborateurs-trices, leur domiciliation dans notre canton, tout comme celle des pendulaires. Ces mesures de soutien se fondent notamment aussi sur la RSE, responsabilité sociétale des entreprises.

## **3. Amélioration de l'accueil**

L'architecture et le contenu du site internet « portail » qui permettra de trouver toutes les informations nécessaires pour s'installer le plus facilement possible dans le canton sont en place. La réalisation a débuté. Une première partie de ce site complexe et riche sera opérationnelle cet été et l'ensemble à fin 2022.

Un relevé des moyens mis en œuvre pour l'accueil des nouveaux arrivants au niveau local a été annoncé aux communes et va être lancé ces prochaines semaines. L'objectif est de proposer un standard de qualité pour un accueil « à la neuchâteloise », convivial, informatif et professionnel d'ici à la fin de l'été 2022.

## **4. Réseau de recrutement ciblé de nouveaux habitants**

Près d'une dizaine de familles ont déjà pu être accueillies dans le cadre d'une coopération avec une agence spécialisée neuchâteloise. D'autres partenariats sont en cours d'évaluation. L'objectif est de faire exister le canton sur les « radars » des entreprises qui soutiennent des familles dans leurs volontés d'établissement.

## **Coopération avec les communes**

Des échanges réguliers ont lieu avec les responsables des villes/communes qui sont déjà actives au niveau de la domiciliation. Ils visent à assurer la transparence, la coordination de nos actions et la mise en place de synergies.

En 2020, une phase pilote d'un nouveau relevé uniformisé des causes d'arrivée et de départ avec dix communes a été lancée. Vu le succès de celle-ci, le déploiement a pu être réalisé en janvier 2022 avec la participation de toutes les communes et un échange des données également validé à l'unanimité. En parallèle, un outil d'analyse interactif permettant des comparaisons intercommunales des causes d'arrivée et de départ a été développé et proposé aux communes lors d'une formation fin janvier. L'intérêt est très réjouissant.

La coopération avec les régions/communes et « objectif:ne » (ex-RUN) dans le cadre des accords de positionnement stratégique va être renforcée dès ce printemps dans le but de potentiellement soutenir des projets favorisant l'attractivité résidentielle, voire territoriale, et de déployer à terme au niveau cantonal des mesures ayant démontré leur efficacité quand cela fait sens.

Parallèlement à ce travail, d'autres mesures liées aux conditions-cadres ou de soutien à la conduite et à l'évaluation de la promotion de la domiciliation, pilotées par le Conseil d'État ou des services, sont également prévues dans la stratégie de domiciliation avec une implication du délégué.

Enfin, il faut relever l'action du délégué dans divers autres domaines qui ont un impact sur l'attractivité résidentielle du canton ou contribuent à l'améliorer (par exemple, valorisation des réformes fiscales, coopération avec le service de l'économie pour l'accueil optimal de nouvelles entreprises, développement de l'offre au niveau d'une école anglophone, accompagnement de travaux de bachelor de la HEG en lien avec la domiciliation).